

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 25 JUIN 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ JUIN,**

à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECHE, Anthony GUIDAULT, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Charles de MONTFERRAND

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

**OBJET : Finances - Décision modificative de crédits n° 1 - Budget principal et budgets annexes hors EHPAD - Exercice 2025**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2025 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	(+) 104 400 €	(+) 104 400 €
<b>Investissement</b>	(+) 36 200 €	(+) 36 200 €

➤ **En fonctionnement :**

**L'ajustement de crédits de dépenses de + 104 400 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :**

- Budget principal : 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 104 400 €

**Au budget principal :**

**Le montant total des crédits du budget principal n'évolue pas.**

Il s'agit principalement de l'ajustement de la subvention de fonctionnement aux budgets annexes (+ 76 k€), des crédits de dépenses alloués aux frais d'acte et de contentieux (+ 27 k€) et un ajustement de crédits pour des besoins de formations liés aux reconversions professionnelles des agents (29 k€).

Ces nouveaux crédits sont compensés par la diminution des autres charges de gestion courante (- 135 k€).

**Aux budgets annexes :**

**Les crédits des budgets annexes augmentent de 104 k€.**

**Une augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 104 k€.**

Cette augmentation correspond essentiellement à des dépenses liées à de l'entretien et à la réparation des bâtiments (+ 68 k€) notamment la réfection des appartements des résidences autonomie, complétée par des prestations de nettoyage à Saint-Michel (+ 5 k€) et la maintenance du système sécurité incendie à Bellefontaine (+ 4 k€). Un ajustement de crédits des dotations aux amortissements (+ 26 k€) nécessite l'inscription de crédits sur la ligne de dépenses d'entretien pour équilibrer la section de fonctionnement.

**Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de 104 k€.**

Les nouvelles recettes concernent principalement l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par le budget principal (+ 76 k€) et des recettes liées à des opérations d'ordre (+ 28 k€).

➤ **En investissement :**

**L'ajustement de crédits de dépenses de + 36 k€ se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :**

- Budget principal : + 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 36 200 €

**Au budget principal :**

**Le montant total des crédits du budget principal n'évolue pas.**

Il intègre une augmentation de 36 k€ des dépenses de subventions versées au budget annexe Robert Robin pour le financement en achat de matériel et logiciel informatique et l'ajustement des dotations d'amortissement aux budgets annexes.

Ces nouveaux crédits de dépenses sont financés par une diminution des dépenses d'immobilisations corporelles (- 36 k€).

Aux budgets annexes :

**Les crédits des budgets annexes augmentent de 36 k€.**

L'évolution correspond à l'inscription de 28 k€ d'ajustement d'amortissement de subventions d'investissement et 9,4 k€ pour le remplacement d'un serveur de transmission des appels malades et alarmes techniques (TAMAT) de la résidence autonomie Robert Robin et la diminution des dépenses des immobilisations corporelles (- 1 k€).

Ces nouvelles dépenses sont financées par l'ajustement de la subvention du budget principal (+ 36 k€).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte la décision modificative de crédits n°1 de l'exercice 2025.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

A blue ink signature of Christelle Lardeux-Coiffard, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.